Tourisme et emploi : accroître le potentiel, recommandations du Groupe de Haut Niveau

1999/2115(COS) - 28/04/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF : proposer une stratégie visant à accroître le potentiel du tourisme pour l'emploi. CONTENU : Les activités liées au tourisme représentent à l'heure actuelle une large part de l'emploi en Europe (9 millions d'emplois). Avec un taux de croissance limité de 1 à 1,5%, l'emploi devrait croître de 2,2 à 3,3 millions d'emplois supplémentaires en Europe d'ici 2010 (l'industrie du tourisme représente à elle seule 5,5% à 6% de l'emploi et 30% du commerce extérieur de services). En 1998, un Groupe de Haut niveau a été institué confirmant, dans un rapport publié fin 1998, cette tendance de l'accroissement de l'emploi dans le secteur touristique européen et insistant sur la nécessité pour l'Union de mieux coordonner les mesures prises à différents niveaux pour exploiter au mieux le potentiel du tourisme en termes de création d'emplois nouveaux et de meilleure qualité. Pour le Groupe de Haut Niveau, cela supposait une approche intégrée et multi-sectorielle en matière de planification, de développement et de mise en oeuvre des activités du tourisme, en veillant à la protection et à la bonne utilisation de l'environnement naturel et social dans les régions hôtes. La présente communication répond précisément au lien entre tourisme et emploi et étudie les moyens et les conditions permettant d'optimiser la contribution du tourisme à l'emploi et de favoriser la mise en oeuvre de mesures positives visant à assurer l'exploitation de ce potentiel. Il ressort de cette analyse que l'approche coordonnée, préconisée par le Groupe de Haut Niveau, devrait être renforcée au niveau communautaire en conformité avec les politiques de l'Union et des États membres. Une stratégie en trois points est ainsi proposée : 1) amélioration des connaissances, des savoir-faire et des compétences dans le domaine du tourisme; 2) fourniture d'informations sur les initiatives et les programmes communautaires spécifiques revêtant un intérêt pour le tourisme et meilleur accès à ces initiatives et programmes; 3) renforcement des échanges d'informations sur les mesures législatives et les projets de développement mis en place par les pouvoirs publics des États membres dans le domaine du tourisme. Cette stratégie implique la mise en place d'un programme-cadre pluriannuel sur le tourisme comprenant la collecte, la diffusion des informations et des meilleures pratiques, le développement d'outils conviviaux d'information sur les programmes et initiatives communautaires et la création d'une plate-forme structurée de consultation et de coopération avec les pouvoirs publics, les entreprises de tourisme et d'autres parties intéressées. Cela implique également des lignes directrices politiques proposées par la Commission et les États membres et la création d'un Conseil Consultatif Européen du Tourisme composé de responsables de premier plan du secteur touristique européen. La communication identifie également les moyens de renforcer la contribution du tourisme à la stratégie européenne de l'emploi. En effet, ce secteur est prometteur en terme de création nette d'emplois et sa structure, dynamique (jeunessedu personnel, présence de personnel féminin important, formation continue fortement développée). La Commission insiste également sur l'importance de renforcer les synergies pour mieux exploiter les possibilités offertes par l'Union grâce aux Fonds structurels et à certains outils permettant d'améliorer la compétitivité du tourisme européen grâce par exemple au réseau EurONeT fonctionnant comme un guichet d'information pour tout le secteur touristique ou à l'échange d'information sur les meilleures pratiques existant en la matière. D'autres initiatives sont également envisagées notamment en matière de fiscalité au plan européen ou en matière de formation (reconnaissance des diplômes, notamment) ou d'amélioration de l'infrastructure touristique dans un souci de développement durable. Enfin, il est prévu de mettre en place une stratégie européenne de coordination des mesures déployées au plan européen et des États membres permettant de mieux déterminer les priorités politiques, d'assurer un meilleur rapport coût-efficacité à la contribution de la Communauté à l'amélioration de la compétitivité du tourisme européen et à faciliter l'identification et la suppression des entraves au développement du secteur tourisitique. Pour y parvenir, la Commission entend se concentrer sur l'information, la coopération et les partenariats. Des propositions concrètes devraient voir le jour d'ici le Sommet européen sur le tourisme prévu pour l'an 2000.